

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 094-2018
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.339

Déposée le: 31.05.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)
von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)
Grogg-Meyer (Bützberg, PEV)
Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 07.06.2018

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Semaines hors-cadres : permettre à chaque élève de participer

Le Conseil-exécutif est chargé de réfléchir à une modification des bases légales afin de permettre une participation financière cantonale aux frais d'organisation des semaines hors-cadres.

Développement :

Les diverses autorités scolaires qui organisent annuellement des camps (de sport ou culturels) sont très inquiètes. En effet, suite à un jugement du Tribunal Fédéral (TF), la contribution financière quotidienne exigible de la part des parents, pour un camp de ski par exemple, ne devrait pas excéder 16 francs. Suite à cette récente décision, la Direction de l'instruction publique a édicté de nouvelles directives fixant le montant maximum à 25 francs par jour. Concrètement, cela signifie que la part des élèves devra être limitée à 125 francs pour un camp de ski de cinq jours. Or, dans la pratique, les écoles demandent une somme plus importante avoisinant les 200

francs. Les cas de rigueur étant toujours possibles, certaines familles voient parfois leur contribution financée par la commune.

Avec ces nouvelles directives, les communes devront prendre à leur charge une somme bien plus importante. Or, ces camps ne sont pas obligatoires quand bien même leurs bienfaits pédagogiques et sociaux sont indiscutables. Il est donc à craindre que les communes « riches » continueront à organiser et à financer ces camps, tandis que d'autres décideront d'abandonner cette pratique. Les divers organismes tels Jeunesse et Sport, Pro Juventute, ou le Mimosa du Bonheur ne pourront pas « combler » cette immense lacune.

J'estime qu'il serait dès lors judicieux de prévoir un soutien financier pour les écoles qui organisent ces camps dans le cadre de l'école obligatoire. Les possibilités sont diverses et méritent d'être étudiées : un montant fixe, une participation au prorata du soutien communal. Une démarche au niveau national pourrait également être tentée, en demandant au TF de clarifier sa position par rapport à cette participation financière.

Motivation de l'urgence : les prochains camps s'organisent déjà maintenant.

Destinataire

- Grand Conseil